



ENSEMBLE SCOLAIRE JEANNE D'ARC

ARGENTAN

Tél : 02.33.12.26.30  
www.jand-argentan.fr

Premier niveau permettant l'accès à la profession d'esthéticienne (diplôme niveau V), le CAP ECP est accessible aux titulaires d'un CAP coiffure ou d'un BAC (général, technologique ou professionnel) ainsi qu'aux élèves ayant effectué une 2<sup>nd</sup>e BAC ECP. La titulaire du CAP ECP exercera les activités suivantes :

- réaliser des soins esthétiques du visage au décolleté, des mains et des pieds
- maquiller le visage et les ongles
- épiler toutes les zones du corps
- accueillir, conseiller le ou la client(e), vendre des produits cosmétiques ou de parfumerie, des prestations de service
- assurer la gestion des rendez-vous, des encaissements, du stock et du suivi de la clientèle

## Horaires hebdomadaires :

### Enseignement général :

Français	3h
Histoire-Géographie	1h
Anglais	2h
Arts appliqués	1h
Prévention Santé	1h
Education physique et sportive	2h

### Enseignement professionnel :

Mathématiques	2h
Sciences physiques	2h
Biologie	2h
Vente	1h30
Gestion	0h30
Techniques esthétiques	9h30
Cosmétologie	2h
Projet	1h

## Compétences professionnelles :



### S'informer

- Rechercher, interpréter, sélectionner et traiter les informations
- Recueillir des informations sur le(la) client(e)

### Organiser

- Gérer les rendez-vous, le poste de travail et les encaissements
- Participer à la gestion des stocks et à la veille technique des appareils

### Réaliser

- Exécuter les techniques de soin et de maquillage
- Mettre en valeur et vendre les produits et/ou les prestations de service
- Participer au suivi de la clientèle

### Communiquer

- Accueillir, recevoir et transmettre un message
- S'intégrer dans une équipe de travail



## Débouchés professionnels et lieux de stage :

L'élève réalisera 12 semaines de stage, dans les structures de soins (institut, centre de beauté, thalassothérapie...), en parfumerie, en parapharmacie.

La titulaire du CAP ECP est prête à entrer dans la vie active et pourra exercer les fonctions de :

- esthéticienne
- esthéticienne-vendeuse
- conseillère de vente
- conseillère « beauté »



## Poursuite d'études :

La titulaire d'un CAP ECP peut poursuivre ses études, soit vers un BP (Brevet Professionnel), soit vers un BAC Professionnel ECP.

## Qualités requises :

L'élève de CAP Esthétique sera capable :

- d'avoir une présentation soignée
- d'être minutieuse et ordonnée
- d'avoir le goût de la communication, du contact et du commerce
- d'être sensible à la notion artistique,
- d'avoir une bonne résistance physique
- d'avoir des qualités d'écoute et de discrétion, de courtoisie et d'empathie

« Au cours de mon année de CAP ECP, mes cours et mes périodes de stage m'ont permis de suivre une formation complète. J'envisage maintenant de faire un BP avant d'entrer dans la vie professionnelle »

Pauline

